

# COMMUNE DE ROULANS

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 DECEMBRE 2008

**Etai<sup>ent</sup> présents** : Tous les Conseillers Municipaux sauf DORBON Cécile qui a donné pouvoir à GOUACHON Françoise, LOUVET Jacques qui a donné pouvoir à TRONCIN Christian.

Excusé : FIATTE Dominique.

### 1. LOTISSEMENT MONTPERROUX

#### Fixation Prix de vente

Le Maire informe que les travaux de viabilisation, confiés à ROULANS TP, vont débuter mi-décembre et que le bornage des parcelles sera effectué le 22 par les soins du Cabinet COQUARD. A ce jour, 7 parcelles sont réservées. Le prix de vente des 16 lots peut désormais être arrêté.

Après examen de l'estimatif global de l'opération, l'assemblée fixe le prix de vente à 60 €/m<sup>2</sup>.

### 2. ACTUALISATION DES TARIFS COMMUNAUX POUR 2009

A la demande du Maire, les tarifs 2008 sont actualisés pour 2009 comme suit :

#### 1/ Espace Culturel : Tarifs fixés le 10/07/08 maintenus pour 2009

Pour les Roulanais	SALLE DES FETES (maxi 200 personnes)	SALLE DE RECEPTION (maxi 50 personnes)	SALLE ASSOCIATIONS (maxi 30 personnes)
Location Journée	100	50	30
Location Week-end	200	100	50
Supplément Vaisselle	15 €/50 personnes	15 €/50 personnes	Sans
Caution	300 €	300 €	300 €

Pour les Extérieurs	SALLE DES FETES (maxi 200 personnes)	SALLE DE RECEPTION (maxi 50 personnes)	SALLE ASSOCIATIONS (maxi 30 personnes)
Location Journée	130	65	30
Location Week-end	260	130	50
Supplément Vaisselle	15 €/50 personnes	15 €/50 personnes	Sans
Caution	300 €	300 €	300 €

#### Du 01/10 au 01/05 :

Supplément chauffage : Salle des fêtes 30 € la journée 60 € le week-end  
Salle de réception 15 € la journée 30 € le week-end

<

C. E. I. A. : 60 € la journée pour les réunions

DANSE : 80 €/mois jusqu'à fin janvier 2009

## 2/ Tarif de remplacement de la vaisselle

<input type="checkbox"/>	Assiettes et Tasses	.....	3,50
<input type="checkbox"/>	Verres	.....	1,50
<input type="checkbox"/>	Couteaux	.....	0,50
<input type="checkbox"/>	Fourchettes et Cuillères	.....	0,50
<input type="checkbox"/>	Cuillères à café	.....	0,15
<input type="checkbox"/>	Légumiers 26 cm	.....	4,50
<input type="checkbox"/>	Légumiers 24 cm	.....	6,00
<input type="checkbox"/>	Pots à eau	.....	17,00
<input type="checkbox"/>	Paniers à pain	.....	6,00
<input type="checkbox"/>	Plats ovales 40 cm	.....	5,50
<input type="checkbox"/>	Plats ovales 45 cm	.....	7,50
<input type="checkbox"/>	Plats ronds 33 cm	.....	6,50
<input type="checkbox"/>	Plateau antidérapant	.....	20,00
<input type="checkbox"/>	Plateau de service	.....	5,00
<input type="checkbox"/>	Couteau à découper	.....	17,00
<input type="checkbox"/>	Couteau à pain	.....	55,00
<input type="checkbox"/>	Cuillère à service	.....	5,50
<input type="checkbox"/>	Fourchette à service	.....	5,50
<input type="checkbox"/>	Louche	.....	3,00
<input type="checkbox"/>	Balai	.....	5,00
<input type="checkbox"/>	Serpillère	.....	1,00
<input type="checkbox"/>	Pelle et balayette	.....	5,00
<input type="checkbox"/>	Sceau	.....	2,00

## 3/ Nouveaux tarifs

Location Salle R.A.M. à l'espace culturel : 1 jour par semaine :

- Installation Orthophoniste 1<sup>er</sup> trimestre 2009 ..... 43 €/mois
- Installation Relais Assistantes Maternelles en 2009 ..... 43 €/mois

Inclus le chauffage et l'électricité. Non compris les frais d'installation de la ligne téléphonique.

## 4/ Autres Tarifs

	Pour Mémoire			VOTE 2009
	2006	2007	2008	
<b>SALLE 1<sup>er</sup> ETAGE MAIRIE</b>				
<b>Pour les Particuliers</b>				
Le week-end pour les roulanais	120	120	120	120
Le week-end pour les extérieurs	150	150	150	150
L'après-midi (ou apéritif seulement)	55	55	55	55
Supplément Vaisselle	30	30	30	30
Caution	300	300	300	300
Supplément Chauffage le week-end	0	0	0	60 €
Supplément Chauffage la journée	0	0	0	30 €
<b>Pour les Associations</b>				
Location gratuite. Caution ....	300	300	300	300

Location Salle C.C.V.A. /Par an	300	300	300	300
<b>Location Salle de Mairie (rez de chaussée)</b>				
Pour réunion	40	40	40	40
Cours d'accordéon : par an	150	150	150	160
<b>Cimetière</b>				
Concession pour 30 ans de 3 m2	105	105	105	105
Caveau pour 30 ans de 3 m2	210	210	210	210
Caveau pour 30 ans de 5 m2	315	315	315	315
Concession Columbarium - 30 ans	610	610	610	610
<b>Droit de Stationnement</b>				
Vente Pizzas - Poulets - Kebab/mois	16	16	16	16
Commerçants ambulants - 1 passage	35	35	35	35
<b>Atelier de Distillation</b>				
Pour les roulanais - la journée	18	18	18	18
Pour les extérieurs - la journée	25	25	25	25
<b>Tarifs Divers</b>				
Location Salle Percepteur - par an	200	200	200	200
Gardiennage Eglise	300	300	300	300
Location Sono	30	30	30	30
Caution Sonorisation	300	300	300	300
Location Chapiteau			50 €/jour	50 €/jour
Location 1 table	3	3	3	3
Location 1 banc	2	1	1	1
Location Remorque	30	30	30	30
Photocopie noir et blanc		0,20 € A4	0,20 €/A 4	0,20/ A 4
Photocopie couleur Associations		0,50	0,50 €/A 3	0,50/ A 3

### 3. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2009

Sont arrêtées ainsi les subventions 2009 :

	2007	2007	2008	2009
Amiral Jean de Vienne	220	220	230	230
Amis d'Aigremont	220	220	230	230
Anciens Combattants	55	55	60	60
A.I.S.C.R.	220	220	230	230
Club de l'Amitié Roulanaise	220	220	230	230
Comité Local d'Animation	220	220	230	230
Donneurs de Sang	220	220	230	230
Football-Club d'Aigremont	220	220	230	230
Gars d'Aigremont	220	220	230	230
Parents d'élèves - COMPER	220	220	230	230
Prévention Routière	46	46	50	50
Souvenir Français	55	55	60	60
Sports et Loisirs	220	220	230	230
Tennis-Club Roulans-Poulig.	220	220	230	230

Subventions Exceptionnelles				
Ecole de Musique - CLAR (1)	2 832	3 200	<b>4 142</b>	4 000
Mme GUILLEMIN (DDEN)	0	30	30	30

(1) Voir ci-dessous

#### 4. DECISION MODIFICATIVE N° 5 Subvention complémentaire 2008

Après examen des effectifs à la rentrée 2008/2009 en forte progression, le Conseil Municipal accepte l'octroi d'une aide complémentaire 2008 au CLAR pour l'école de musique à hauteur de **1286 €**. Le total annuel s'élève ainsi à 4142 € pour **36 enfants du village**.

Le budget primitif 2008 est modifié afin d'y porter cette dépense supplémentaire à l'article 6574 - Subvention CLAR ; dépense financée par le suréquilibre budgétaire de la section de fonctionnement.

Il est également décidé que le montant de la subvention sera plafonnée à 4000 €/an

#### 5. BUDGET FORET 2008 - Décision modificative n° 3 BUDGET GENERAL 2008 - Décision modificative n° 6

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal approuve la modification du budget primitif 2008 - Service Forêt comme indiqué ci-dessous afin de procéder aux opérations de fin d'année (reversement de l'excédent) ainsi que l'incidence sur le budget général :

##### Section d'Investissement :

<input type="checkbox"/>	Dépenses - Art. 2117 - Travaux forestiers .....	+ 941,00
<input type="checkbox"/>	Recettes - Art. 1321 - Subventions .....	+ 11 623,00
<input type="checkbox"/>	Recettes - Art. 021 - Virement Fonctionnement .....	- 10 682,00

##### Section de Fonctionnement

<input type="checkbox"/>	Dépenses - Art. 6522 - Revers Budget Général ... ..	+ 15 433,00
<input type="checkbox"/>	Dépenses - Art. 665 - Escompte accordée .....	+ 130,00
<input type="checkbox"/>	Dépenses - Art. 023 - Virement Investissement .....	- 10 682,00
<input type="checkbox"/>	Recettes - Art. 7022 - Coupe de bois .....	+ 5 525,00

##### **INCIDENCE SUR BUDGET GENERAL - DM n° 6**

<input type="checkbox"/>	Recettes de Fonctionnement .....	+ 9 650,00
	Reversement Budgets annexes	

#### 6. CONVENTION D'ADMISSION DES EFFLUENTS DE LA COMMUNE DANS LE COLLECTEUR DU SYTTEAU

Le Maire retrace les grandes lignes de la convention à intervenir avec le Sytteau et ayant pour objet de définir les conditions techniques, financières et administratives par lesquelles les effluents en provenance de la Commune de ROULANS seront admis dans le collecteur du SYTTEAU pour transport et traitement à la station d'épuration de BESANCON Port Douvot.

Les conditions financières sont les suivantes :

1/ **Participation aux ouvrages existants** : 8,38 euros/habitant = **8480 €**

Correspond à la participation pour raccordement aux réseaux bisontins (tarif fixé par la ville).  
A régler une seule fois dès la mise en service du collecteur syndical

2/ **Contribution pour les nouvelles constructions**

Facturation pour chacune de la moitié du montant de la participation pour raccordement à l'égoût (PRE) applicable sur le territoire de BESANCON. Le montant annuel sera fixé par la Ville de BESANCON.

3/ **Redevance de Transport et de Traitement des Effluents**

**1 € par m3** (Prix révisable à la fin de chaque année)

Facturée tous les ans à la Commune par le Sytteau

Après exposé du Maire, l'assemblée accepte à l'unanimité la signature de la convention correspondante et mandate le Maire à cet effet.

## **7. CERTIFICATS D'URBANISME**

### **Convention de mise à disposition**

En application de l'article L. 422-8 du code de l'urbanisme, la commune peut disposer gratuitement des services déconcentrés de l'Etat pour l'étude technique de celles des demandes de permis ou des déclarations préalables qui lui paraissent justifier l'assistance technique de ces services.

Conformément à l'article R. 423-15 du code de l'urbanisme, le conseil municipal a décidé de confier l'instruction de l'ensemble des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol à la Direction Départementale de l'Equipement (DDE).

Par convention, la Commune et le Préfet ont élaboré une nouvelle convention répondant aux exigences de la réforme du permis de construire opposable depuis le 01/10/07.

La Commune souhaite désormais prendre en charge l'instruction des certificats d'urbanisme de simple information définis par l'article L. 410.1 a du code de l'urbanisme. Cette demande conduit à modifier les termes de la précédente convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention ainsi modifiée.

## **8. PROGRAMME « ACTES-TELETRANSMISSION »**

Le Maire expose que la dématérialisation des documents communaux a débuté et que l'Etat propose désormais aux collectivités d'adresser leurs actes relevant du contrôle légalité (délibérations, arrêtés ...) par voie électronique.

Afin de connaître les détails de cette procédure, techniquement et financièrement parlant, le Maire sollicite l'aval de l'assemblée avant de contacter 2 ou 3 opérateurs homologués dans ce domaine. Le Conseil Municipal se déclare très favorable et attend d'en savoir plus pour une éventuelle inscription des crédits nécessaires sur 2009.

## **9. CCVA - COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 09/12/08**

Le Maire, Vice-Président de la CCVA, a donné compte rendu du dernier conseil communautaire qui a eu lieu à Dammartin-Les-Templiers le 9 décembre écoulé.

Ont été notamment commentées :

- l'organisation de l'accueil des élèves durant la journée de grève du mois de novembre,
- l'ouverture prévue en février sur Roulans et Bouclans du R. A. M. (relais assistantes maternelles),
- la récente visite du champ des éoliennes de Lomont sur Crête organisée dans le cadre d'un projet d'implantation du même type sur Naisey Les Granges.

## **10. BULLETIN MUNICIPAL 2008**

Le bulletin 2008 est désormais ficelé et devrait être dans les boîtes aux lettres fin décembre.

## **11. QUESTIONS DIVERSES**

### **A/ Modifications du PLU**

L'enquête publique est terminée depuis le 6 décembre. L'arrêté préfectoral devrait intervenir sous 2 mois. Aucune opposition ne s'est manifestée quant aux différentes modifications listées par délibération.

Une demande émanant de M. BIGLER a toutefois été reçue mais ne peut aboutir : la procédure récente ne permettant pas de remettre en cause d'autres points du projet acté en 2006.

### **B/ Demande de Madame FOURRIER**

Le Maire soumet à l'assemblée la demande de Madame FOURRIER qui, dans la perspective de vente de sa maison 20 grande rue, demande à la commune l'autorisation de créer une sortie sur la place Clos Garin (vers le terrain de football). Le Conseil Municipal refuse à l'unanimité.

### **C/ Colis des Anciens**

Suite au questionnaire envoyé à tous, il ressort qu'une majorité des anciens reste attaché au colis. Les plus de 70 ans inscrits sur la liste électorale (seul moyen de recensement) recevront donc un joli paquet à leur domicile entre le 19 et le 22 décembre par les soins d'un conseiller municipal.

Le Maire,  
A. JACQUOT

